

Note pour Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

Objet : Commission des Casernements et des Fortifications

Rapport relatif à la Position Fortifiée de Liège

Réf. : DM. Cabinet - CD.470 MDN 33.C.23 du 12-5-1951

1. Description de la P.F.L.

La position fortifiée de Liège comprend (voir annexe P non reproduite) :

a) une position avancée, de Beusdael à Malmédy et Poteaux, constituée de fortins.

b) une ligne de résistance principale (P.F.L. 1) située à 16 Km environ des limites de l'agglomération et à 18 Km des ponts de Meuse à couvrir.

Elle possède 40 Km de développement; elle est appuyée à gauche sur Eben-Emael et à droite sur l'Ourthe à Comblain-au-Pont;

Elle comprend quatre forts ou ouvrages de sûreté : Eben-Emael, Neufchâteau, Battice et Pepinster avec des abris dans les intervalles.

Ces forts sont entourés de fossés ou d'obstacles équivalents, ils occupent des sites dominants et commandent les voies de communication.

(i) Le fort d'Eben-Emael (à l'épreuve du 280) avait pour mission principale l'interdiction des ponts de Visé et Maastricht. Il flanquait la tranchée du canal Albert entre Lixhe et Canne et tenait sous ses feux l'écluse de Lanaye (manoeuvre d'eau du canal Albert).

Son armement comportait :

- un armement d'action lointaine et de flanquement d'intervalles :

une coupole de 2 canons de 120

deux coupoles de 2 canons de 75

quatre casemates de 3 canons de 75 G.P. (6 pièces sur Visé et 6 pièces sur Maastricht);

- un armement d'action rapprochée : deux casemates de 3 Mi agissant sur la superstructure;

- un armement de flanquement : Mi et canons de 60 avec éclairage par projecteurs.

(ii) Le fort de Neufchâteau (à l'épreuve du 420) interdisait la route d'Aix à Visé).

Son armement comportait :

3 mortiers de 81

2 coupoles de 2 canons de 75.

(iii) Le fort de Battice (à l'épreuve du 520) interdisait la route d'Aix à Liège.

Son armement comportait :

2 coupoles de 1 canon de 120

3 coupoles de 2 canons de 75.

(iv) Le fort de Pepinster (à l'épreuve du 420) interdisait la vallée de la Vesdre.

Son armement comportait :

3 mortiers de 81

2 coupoles de 2 canons de 75.

Les intervalles entre les forts (de l'ordre de 10 Km) étaient occupés par des abris pour Mi. Ils étaient groupés en points d'appui (un abri tous les 250 m) et constituaient une ossature de position défensive.

c) La ligne des forts modernisés de la rive droite (P.F.L. 2) située à 6 km en moyenne des limites de l'agglomération et distante de 5 à 9 Km de l'ensemble des ponts. Elle empêchait ainsi, en 1914, toute action de l'artillerie lourde de campagne sur les points de passage de la Meuse.

Elle possède 26 Km de développement; elle comprend 6 forts de la rive droite : Barchon, Evegnée, Fléron, Chaudfontaine. Embourg. Bonnelles et 2 forts de la rive gauche : Pontisse et Flémalle.

Elle peut appuyer par ses feux d'artillerie la position principale.

Les grands forts : Barchon, Fléron, Bonnelles, Pontisse et Flémalle ont une superficie de 12 Ha environ.

Les petits forts : Evegnée, Chaudfontaine et Embourg ont une superficie de 6 Ha environ.

Ces forts ont été réarmés au moyen de canons allemands de récupération, de Mi et de mortiers d'infanterie.

L'artillerie comportait des canons de 150 tirant à 18 Km, des canons de 105 tirant à 12 Km et des obusiers de 75 tirant à 5 Km.

Les intervalles entre les forts (en moyenne de 3,5 Km pour les forts du N.E., de 2 Km pour l'intervalle Embourg-Chaudfontaine et de 6 Km pour l'intervalle Bonnelles-Embourg étaient occupés par des abris pour Mi et canons de petit calibre.

d) La ligne de défense des accès immédiats de la ville (P.F.L. 3) située à 5 Km en arrière de l'ancienne ligne des forts. Elle comporte principalement huit abris sur les itinéraires importants dénommés "abris contre l'irruption".

e) La défense de la Meuse, de Flémalle à Visé.

Elle comporte des casemates avec Mi flanquant le plan d'eau.

On peut y distinguer quatre groupes particuliers :

- la tête de pont de Visé
- la tête de pont d'Argenteau
- le complexe de défense de l'île Monsin
- la position Pontisse-Lixhe

f) La tête de pont réduite de la rive gauche

Elle comprend les anciens forts non modernisés :

- un grand fort : Loncin
- trois petits forts : Hollogne, Lantin et Liers

Ces forts pourraient servir de points d'appui d'infanterie

g) Un réseau téléphonique enterré, (voir annexe Q non reproduite)

Ce réseau est établi sur toute la position et comportait 285 Km de câble enterré. Il est basé à Liège sur les deux centraux importants de la Citadelle et de la Chartreuse reliés entre eux par un câble militaire existant. L'annexe Q (non reproduite) donne le tracé général du réseau.

Comme cette annexe l'indique, tous les forts étaient reliés aux centraux de Liège mais aucune liaison directe n'existait entre eux.

2. Situation opérationnelle

a) La place forte de Liège (P.F.L. 2) a été créée de 1887 à 1892 dans le but :

- d'interdire les voies de communications principales sur les deux rives de la Meuse (place d'arrêt);
- de permettre à l'armée ou à des détachements de déboucher sur la rive droite ou de manoeuvrer sur les deux rives, sans risquer d'être acculés au fleuve par l'ennemi (tête de pont permanente double).

b) En 1926, la Commission d'étude de la meilleure utilisation des forts conclut qu'il est intéressant de prévoir l'utilisation des forts de Liège à condition d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les ouvrages en armant les forts avec des pièces modernes de récupération (canons allemands de la guerre 14-18).

c) La Commission d'étude du système fortificatif de 1927 adopte le principe des régions fortifiées et propose, en première urgence, la mise en état complet de défense de la région de Liège - enclave de Maastricht. Elle n'envisage aucun champ de bataille frontière, n'ayant pas assez de monde pour l'occuper (Anvers-Arlon = 300 Km).

Suite à un mouvement d'opinion, naît la théorie de la défense intégrale de la frontière; il est décidé de créer une position couvrant Liège sur le plateau de Herve (P.F.L. 1).

d) La Commission des Fortifications de 1936 décide de compléter le système défensif de Liège de manière à en faire un système fermé et propose :

- la défense par abris de tous les ponts de Meuse (P.F.L. 3);
- le perfectionnement des installations de Liège par la construction dans les culées des ponts d'abris battant le plan d'eau.

e) Actuellement, la défense du territoire belge ne peut se concevoir qu'à l'échelle continentale et suivant un dispositif échelonné en profondeur.

D'autre part, la nécessité de se défendre dans toutes les directions imposera l'existence de points d'appui.

A ce titre, la position de Liège semble encore pouvoir jouer un rôle opérationnel.

3. Situation actuelle

a) Position avancée

Elle a fait l'objet d'un rapport adressé à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale le 28 avril 1952 (GDG n° S.603). Les abris de cette position ont été déclassés et remis aux Domaines.

b) Ligne de résistance principale (P.F.L. 1)

(i) Fort d'Eben-Emael;

Infrastructure en bon état.

Toutes les coupoles sont en bon état sauf les tubes.

Toutes les cloches sont en bon état.

Les canons de 60, les canons de 75 et les canons de 120 subsistent mais sont en mauvais état.

Les Mi et les projecteurs sont enlevés et détruits. Les installations intérieures ont été enlevées en grande partie.

Le fort est actuellement utilisé comme dépôt de matériaux de défense accessoire.

Note du webmaster : à l'heure actuelle est visitable.

(ii) Fort de Neufchâteau

Infrastructure en très mauvais état mais l'évacuation des débris de la caserne souterraine est possible (c'est fait).

Tous les cuvelages sont en bon état.

Une coupole, les Mi, les canons de 47 et les FM ont été enlevés.

Une coupole et les mortiers sont en mauvais état.

Les installations intérieures ont été enlevées.

Le fort n'est pas utilisé actuellement (mais visitable).

(iii) Fort de Battice

Infrastructure en bon état.

Tous les cuvelages subsistent et sont en bon état.

Toutes les cloches subsistent mais certaines sont perforées.

Toutes les coupoles sont en mauvais état sauf les machineries, une coupole a son avant-cuirasse coupée au chalumeau, deux coupoles ont leurs calottes perforées.

Tous les canons, Mi et projecteurs sont enlevés sauf les tubes des coupoles et l'armement d'un bloc.

Les installations intérieures ont été enlevées presque en totalité.

Le fort n'est pas utilisé actuellement (mais visitable).

(iv) Fort de Pepinster (Tancremont)

Infrastructure en bon état.

Tous les cuvelages et les coupoles sont en bon état.

Les canons, Mi et projecteurs sous cuvelage sont enlevés.

Les installations intérieures subsistent en partie.

Le fort n'est pas utilisé actuellement (mais visitable).

(v) Abris dans les intervalles.

Les abris sont en bon état.

Toutes les cloches des abris ont été enlevées ou sont endommagées.

Tous ces abris ont été jusqu'à présent maintenus avec les servitudes militaires y afférant.

c) Ligne des forts modernisés de la rive droite (P.F.L. 2) et tête de pont réduite de la rive gauche.

Les ouvrages de cette ligne sont plus ou moins détruits.

Ils ont été déclassés par Arrêté du Régent n° 2974 en date du 8 octobre 1946 publié au Moniteur du 12.10.46.

d) Ligne de défense des accès immédiats de la ville (P.F.L. 3)

Les abris sont en bon état et ont un secteur de tir axé sur les voies de communications.

Tous les abris ont été maintenus avec les servitudes militaires y afférant.

e) Défense de la Meuse

(i) Abris flanquant le plan d'eau.

Abris en bon état situés à l'intérieur des culées des ouvrages d'art ou dans les talus des voies d'eau.

(ii) Têtes de pont de Visé et d'Argenteau

Abris démolis ou en mauvais état en grande partie.

(iii) Complexe de défense de l'île Monsin

Tous les abris de ce complexe ont fait l'objet d'un rapport à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale en date du 25 juin 1952 (GDG n° S.891). La Commission a proposé la suppression des servitudes militaires y afférant.

(iv) Position Pontisse-Lixhe

Abris en bon état.

Tous les abris assurant la défense de la Meuse avaient été maintenus avec les servitudes militaires y afférant.

f) Réseau téléphonique enterré

Les Allemands ont enlevé une grande quantité de câble, notamment dans les parties Sud et Sud-Est de la position. Toutefois certains axes subsistent et pourraient être remis en parfait état moyennant peu de travaux.

Il s'agit notamment des axes suivants :

(i) rive droite de la Meuse :

- la Chartreuse - fort de Neufchâteau - caserne de Visé;
- la Chartreuse - fort de Battice avec dérivation fort de Fléron;
- la Chartreuse - fort d'Embourg - Dolembreux - Notchamps - fort de Pepinster avec dérivation fort de Chaudfontaine.

(ii) rive gauche de la Meuse :

- Citadelle - fort d'Eben-Emael;
- Citadelle - fort de Hollogne avec dérivation fort de Flémalle.

Les TTr continuent à tester les lignes de l'ensemble du réseau téléphonique.

La carte est mise à jour continuellement.

Le planning de remise en état est la responsabilité du Bureau Interforces Planning des Transmissions.

4. Propositions

a) Position avancée.

Maintien du déclassement et de la remise aux Domaines.

b) Ligne de résistance principale. (P.F.L. 1)

Maintien des forts Eben-Emael, Battice et Pepinster en bon état d'entretien; laisser Neufchâteau dans son état actuel.

Afin de réserver l'avenir, la Commission vous propose de maintenir provisoirement les servitudes militaires relatives à ces ouvrages fortifiés et aux abris des intervalles pour le cas de leur utilisation éventuelle par le Groupe d'Armées Nord (cette question est à l'étude au Groupe d'Armées Nord).

En ce qui concerne l'utilisation immédiate des 3 grands forts, il est proposé ce qui suit :

1) utiliser Battice et éventuellement Neufchâteau comme dépôt à munitions.

2) installer à Eben-Emael le Q.G. du Groupe de Forces Nord.

3) réserver Pepinster au Q.G. Belge.

c) Ligne des forts modernisés de la rive droite. (P.F.L. 2) et tête de pont réduite sur la rive gauche

Maintien du déclassement et utilisation de ces ouvrages pour les besoins de la Défense Nationale (dépôt de munitions).

Maintien du déclassement des abris des intervalles.

d) Ligne de défense des accès immédiats de la ville (P.F.L. 3)

La Commission vous propose le maintien de ces abris grevés de servitudes uniquement dans le secteur de tir.

e) Défense de la Meuse

(i) Abris flanquant le plan d'eau

La Commission vous propose de maintenir ces abris pour les besoins de la Défense Nationale parce qu'ils sont englobés dans la défense de la Meuse. Toutefois comme leur champ de tir utile coïncide avec les différents plans d'eau, elle vous propose de ne maintenir les servitudes que dans le secteur de tir.

(ii) Têtes de pont de Visé et d'Argenteau

Ces abris sont pour la plupart en mauvais état. La Commission vous propose leur déclassement, à l'exception toutefois des abris V 10 à V 15, destinés à appuyer à la Meuse la ligne P.F.L. 1 et pouvant, eux, présenter encore un certain intérêt.

(iii) Complexe de défense de l'île Monsin

p.m; Voir paragr. 3-e-(iii).

(iv) Position Pontisse-Lixhe

Cette position constitue une deuxième ligne de défense (après la Meuse) contre un ennemi ayant pénétré sur le territoire national et venant du Limbourg hollandais. La Commission vous propose de maintenir, pour les besoins de la Défense Nationale, ces abris et toutes les servitudes militaires qui y sont attachées.

f) Réseau téléphonique enterré

Le réseau téléphonique enterré de la P.F.L. est indispensable à la F.T..

Il viendra à point pour l'installation d'un AAOD à Liège, pour son reliement aux batteries de GTA et pour les liaisons de Q.G. opérationnels qui s'installeraient éventuellement dans la P.F.L. (Eben-Emael, Pepinster par exemple).

L. GALAND

Général-Major

G D G

Avis du Q.M.G.

d'accord

Avis du Chef d'EMG.

d'accord

SECRET